

# Tarifs 2024-2025 5ème/4ème



## Composition des tarifs :

- (1) Contribution des familles 612,00 € partie du fonctionnement et des investissements de l'Etablissement non prise en charge par l'Etat.
- (2) Demi-pension 4 repas 1 013,00 € cantine (nourriture, salaires, matériel, énergie, locaux).
- (3) Internat 3 435,00 € internat (9 repas + locaux, salaires, petit-déjeuners, étude).
- (4) Etude du soir 203,00 € étude le soir jusqu'à 18h30. 1/2 tarif pour les élèves qui ne restent pas plus de deux jours par semaine.

## Conditions spécifiques

- a- Le statut est choisi à l'inscription, normalement pour toute l'année scolaire.
- b- Le changement de statut peut avoir lieu au 1er de chaque mois.  
La demande **motivée** doit être formulée par écrit à la Cheffe d'établissement avant le 15 du mois précédent.
- c- Tout mois commencé est à régler en totalité.
- d- Les arrhes sont déduites du montant dû.
- e- Le versement des arrhes est définitif. Elles valent pour inscription et ne sont pas remboursables en cas de désistement ou démission.

### TARIFS HORS COTISATIONS FACULTATIVES :

Association des parents d'élèves  
Association Sportive / Assurance scolaire

## Montant des règlements

Au mois	arrhes à l'inscription	les paiements par chèque sont à effectuer le 1er de chaque mois (sauf septembre pour le 25)									
		septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin
externat sans étude du soir (1)	-	61,00 €	61,00 €	61,00 €	61,00 €	61,00 €	61,00 €	61,00 €	61,00 €	61,00 €	63,00 €
externat avec étude du soir (1)+(4)	-	82,00 €	82,00 €	82,00 €	82,00 €	82,00 €	82,00 €	82,00 €	82,00 €	82,00 €	77,00 €
demi-pension sans étude du soir (1)+(2)	-	163,00 €	163,00 €	163,00 €	163,00 €	163,00 €	163,00 €	163,00 €	163,00 €	163,00 €	158,00 €
demi-pension avec étude du soir (1)+(2)+(4)	-	183,00 €	183,00 €	183,00 €	183,00 €	183,00 €	183,00 €	183,00 €	183,00 €	183,00 €	181,00 €
internat (1)+(3)	210,00 €	384,00 €	384,00 €	384,00 €	384,00 €	384,00 €	384,00 €	384,00 €	384,00 €	384,00 €	381,00 €

Repas à l'unité : 7,58 €

Versements de 40, 60, ou 100 € au crédit de la carte de self, à l'accueil de l'établissement avant la prise des repas (solde non remboursable si le montant est inférieur au tarif d'un repas, lors du départ de l'établissement)

## Notes :

- En cas de difficulté financière, n'hésitez pas à en faire part à la cheffe d'établissement.
- Si des retards de règlements devaient survenir, merci de contacter la comptabilité le plus tôt possible !